



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers

Question écrite n° 5971

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque croissant d'infirmières, en particulier en milieu rural. Malgré la volonté des structures à la recherche d'infirmières et des élus, il est impossible de pourvoir les postes vacants. La pénurie en personnel paramédical pose à l'heure actuelle des problèmes de sécurité. Il serait urgent de prendre des mesures pour que le nombre d'infirmières formées dans le département augmente. Il souhaite connaître les propositions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées est tout à fait conscient du manque d'infirmières en milieu rural, notamment dans le département de la Lozère. Il apparaît que le quota d'étudiants attribué à l'institut de formation en soins infirmiers de Mende, fixé à 30 en 1999, a été de 35 en 2002. La direction régionale des affaires sanitaires et sociales du Languedoc-Roussillon serait, dans l'hypothèse où le quota octroyé en 2003 à cette région par arrêté ministériel serait augmenté, favorable à une nouvelle progression, en septembre 2003, du quota attribué à l'institut de formation en soins infirmiers de Mende, en vue de répondre aux besoins importants recensés dans le département de la Lozère.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5971

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3965

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1661